

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée, sociologie de la vie conjugale*, Paris, PUF, 1987

Gérard Mauger

Numéro 18 (58), automne 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034281ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034281ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mauger, G. (1987). Compte rendu de [François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée, sociologie de la vie conjugale*, Paris, PUF, 1987]. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 195–199. <https://doi.org/10.7202/1034281ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée, sociologie de la vie conjugale*, Paris, PUF, 1987.

L'entrée dans le mariage a-t-elle un prix plus élevé pour la femme que pour son mari ? On connaît la réponse du mouvement féministe. François de Singly revoit les comptes et, chapitre après chapitre, construit une sociologie des intérêts de la femme dans la vie conjugale. Le « coût du mariage » est estimé par le changement de « la valeur sociale », « la valeur sociale » par la somme des capitaux détenus : capital culturel (évalué par le diplôme), capital social (approché par le milieu d'origine) et capital économique. Et l'amour dira-t-on ? Dans cette perspective comptable, il peut être envisagé de deux façons. Comme variable dépendante, l'amour, sublimation d'intérêts déniés serait « le reflet déformé » de « l'appât du gain » (en différentes espèces de capital) dans « le monde des sentiments » (« la sphère affective ») : consciemment ou inconsciemment intéressé, lucide et raisonnable, il ne serait rien moins qu'aveugle. À l'inverse, comme variable indépendante de la valeur sociale de l'élu(e), l'amour serait gratuit, désintéressé ou plutôt indifférent à toutes les espèces communes de capital. Mais quelles seraient alors celles qui seraient susceptibles de le susciter ? « La beauté », « le sex appeal », un « capital physique » qui serait indépendant de toutes les autres espèces de capital ? Les attentions, prévenances, affabilités de toutes sortes, « amabilité », détaillée en « qualités d'épouse et mère » ou d'« époux et père », « charme », « séduction », qui suscitent (et sont suscités par) l'amour ? Ces espèces de capital spécifiques seraient susceptibles de compenser toutes les dénivellations entre toutes les autres espèces de capital. Mais quel serait leur taux de change en capital économique, capital culturel, capital social ? Quel est le prix de l'amour ? etc. Après

discussion, F. de Singly prend le parti d'évacuer provisoirement cette « variable ambiguë ».

Mais ce n'est pas sur ce terrain, me semble-t-il, que peut prendre appui une lecture critique d'un livre rigoureusement construit, qui emporte presque toujours la conviction par la clarté de ses raisonnements et de son écriture, la richesse de ses sources statistiques et ethnographiques. Plutôt que de livrer ça et là ou en conclusion de ce compte rendu quelques « aperçus critiques », je voudrais indiquer deux principes de lecture critique — c'est-à-dire vigilante — d'un texte serré, constamment attentif à prévenir toutes les objections. De la même façon que le livre de François de Singly trouve son origine dans la critique féministe du mariage, il me semble que sa critique peut trouver son principe dans la critique de la critique féministe. Pourquoi d'abord ne pas tenter d'évaluer le coût du mariage pour les hommes de la même façon que pour les femmes ? (Le chapitre où on tente de montrer que le mariage est favorable aux hommes « déchargés en grande partie de leur propre entretien » n'est sans doute pas le plus convaincant, p. 65-76). S'il est vrai que le « mariage pour une femme signifie (...) presque toujours (...) une extension de ses placements culturels dans deux directions : le mari et l'enfant » (p. 44), est-ce à dire, comme semble le suggérer l'absence de tout calcul spécifique, que le mariage pour un homme n'implique pas aussi l'extension de ses placements — culturels et autres — vers sa femme et ses enfants ? On continuera sans effort mais on redoublera d'attention face à un sociologue statisticien constamment soucieux d'équité (« Le recours à l'enquête statistique (...) n'a pas pour fonction de créditer scientifiquement

l'une ou l'autre vision de la vie conjugale pour les femmes », p. 7).

Un parti pris explicite (et à ce titre incontestable), celui de calculer le coût du mariage pour les femmes, peut en cacher un autre (implicite) : celui de considérer « les femmes », « la famille » et la « vie conjugale » comme des entités. Ce parti — manifeste dans l'ordre d'exposition (par « problème » plutôt que par « type de famille ») — est d'autant plus facilement accepté que François de Singly précise que « les suites du mariage ne peuvent pas être définies sans prendre en compte l'identité sociale des conjoints » (p. 9). Mais on peut aussi faire de cette remarque le principe d'une autre critique : peut-on réellement comparer les effets du mariage sur des familles et des femmes qui occupent des positions diamétralement opposées dans l'espace social ? Si oui au prix de quelle fiction ? L'identité nominale, liée à l'homogénéité de l'interrogation ne cache-t-elle pas des réalités totalement différentes lorsqu'on passe d'une extrémité à l'autre de l'espace social ? S'il est vrai qu'il est vain d'indiquer les vainqueurs et les perdants lorsque n'est pas précisé l'enjeu social de la lutte » (p. 151), peut-on agréger les vainqueurs de luttes dont les enjeux n'ont rien de commun ? Que peut bien signifier, par exemple, la notion de « réussite professionnelle » pour un(e) O.S. ? Ce qui pour les un(e)s est une contrainte (comme le travail salarié), est pour les autres un choix. Un effet de la privation pour les un(e)s (comme le célibat) peut être pour les autres un luxe électif, etc. Mais, voyons les comptes et les interprétations proposés par François de Singly.

Débts et crédits

Et d'abord comment s'opèrent les mouvements de capitaux entre le mari et son épouse ? « Le revenu familial auquel la femme a accès est composé principalement par des apports du mari, même dans le cas d'une double activité professionnelle au sein du couple » (p. 22). Le mariage peut ainsi sembler profitable aux femmes, même si cette vision occulte leur

« travail de représentation » (sic) et leur « travail pédagogique ». Pour les sociologues, « la valeur sociale de l'homme forme (...) un point de repère suffisant de la valeur du couple et de sa partenaire » (p. 26) et les auto-classements confirment leur classement. D'où l'importance du choix du mari et le principe d'homogamie dans le choix du conjoint. Quant à l'hétérogamie, elle est presque toujours favorable aux femmes. Les hommes seraient-ils plus « désintéressés » que les femmes ? En fait, ils s'intéressent plus que les femmes à leur « capital esthétique », mais moins toutefois qu'à leur dot scolaire : « l'alliage de la beauté et de la culture compense une origine sociale modeste » (p. 34). Ainsi peut-on comprendre aussi le souci multiforme que les femmes ont du destin professionnel de leur conjoint : en les déchargeant d'abord du travail domestique (comme de la dactylographie des versions successives de leurs articles), en comblant « les besoins d'affection » de « maris stressés », ou encore en créant ou entretenant un capital social qui dépend de leur capital scolaire et dont les maris sont les bénéficiaires : « le mariage est une entreprise de socialisation non seulement des enfants, mais aussi des adultes » (p. 42). Bref, « par le partage de bénéfices, le mariage permet à la femme d'accéder au statut social de son mari, statut auquel elle a contribué » (p. 43). Mais en cas de divorce ?

On connaît la force des mécanismes de l'héritage culturel, mais que se passe-t-il à l'intérieur de la famille, « cette mystérieuse boîte noire » d'où sortent des enfants marqués pour toujours par leur destin de classe ? Quelles sont en particulier les contributions respectives de l'un et l'autre conjoints dans la formation du capital de l'enfant ? La dénégation du travail pédagogique (qui ne fait que créditer l'enfant d'une plus-value symbolique) dissimule la plus grande efficacité de la dot maternelle par rapport à la dot paternelle sur « la valeur intellectuelle » des enfants (mesurée par des tests ou le niveau scolaire), comme sur leur socialisation politique ou religieuse. Par ailleurs, la dot maternelle corrige les déséquilibres

entre enfants (particulièrement entre sexes). Mais l'effet intrinsèque des formes éducatives est faible : c'est « par contamination » que l'enfant devient dépositaire du capital culturel et des ambitions de ses parents, et c'est de la même façon qu'il redistribue à ses parents certaines des ressources qu'il a acquises.

Cependant, les investissements de la femme dans son mari et ses enfants contrarient ses investissements dans le travail salarié : « l'engagement conjugal de la femme exige un désengagement professionnel » (p. 60). D'abord, le travail domestique reste assuré au moins pour les trois quarts par les femmes, même en cas de compression et (ou) délégation (reste alors « la charge mentale de l'organisation »). Ensuite, la vie familiale restreint géographiquement l'horizon professionnel des femmes. En fait, « tout concourt — le travail de l'homme et l'éducation des enfants — à faire en sorte que la dot féminine soit mal valorisée sur le marché du travail » (p. 65). Doit-on conclure qu'estimés en référence à la rentabilité du diplôme sur le marché du travail, les intérêts sociaux des hommes au mariage sont supérieurs à ceux des femmes ? En fait, la formule n'est vérifiée que lorsque « les assurances de réussir par les seuls moyens des richesses scolaires sont faibles » (p. 71). Par ailleurs, ce n'est pas tant l'entrée dans le mariage que dans la maternité qui provoque la dévaluation du diplôme des femmes, alors qu'à l'inverse l'enfant stimule la carrière de son père, surtout si son capital scolaire est élevé. « Le prix de la vie familiale fluctue en fonction du capital scolaire de la femme et aussi en fonction du capital du mari » (p. 75) (car « la dot scolaire du mari peut augmenter l'efficacité professionnelle des richesses scolaires de l'épouse »). Mais, conclut François de Singly, même si « au sein de l'équipe conjugale, les gains de l'homme ne se retraduisent pas systématiquement en pertes pour la femme » (p. 76), « le mariage est une mauvaise affaire pour les affaires professionnelles de la femme » (p. 76).

À l'inverse, la carrière professionnelle

de l'homme et le développement intellectuel de l'enfant souffrent-ils de l'activité salariée de la femme ? Toutes les données disponibles démontrent que les enfants (les filles plus que les garçons) dont la mère a une activité salariée ont une valeur intellectuelle ou scolaire au moins égale à celle des enfants dont la mère est au foyer (p. 81). Par contre, « lorsque son épouse est salariée, un homme obtient un rendement plus faible de son capital scolaire » (p. 83) et ce rendement décroît avec le capital détenu. Pourtant, malgré l'hostilité ambiante, malgré la crise de l'emploi, les mères d'un ou deux enfants conservent de plus en plus souvent une activité salariée : comment peut-on en rendre compte ? La logique à l'oeuvre n'est pas réductible à la dichotomie entre choix et nécessité, écrit François de Singly. En fait, « la double activité professionnelle crée les conditions de l'accès à un style de vie supérieur, d'un alignement sur la fraction sociale située au-dessus » (p. 87). D'ailleurs, « meilleure est la valorisation professionnelle de l'homme et plus rare est le placement du capital de son épouse » (p. 89). Ce dispositif de consolidation du statut social de la famille est souvent complété par la diminution du nombre d'enfants qui soutient les projets d'ascension sociale dans les classes moyennes ou populaires et c'est pourquoi « le travail de la mère ne s'oppose pas à l'intérêt de l'enfant ». Mais, par ailleurs, « l'activité professionnelle de la femme renforce aussi son autonomie » (p. 96). Et c'est sans doute pourquoi la divortialité est quatre fois plus élevée dans les couples où la femme est active et les querelles trois fois plus fréquentes (lorsque les deux conjoints ont un niveau scolaire supérieur). De façon générale, les enquêtes rassemblées par François de Singly portent à croire que le placement de la femme sur le marché du travail provoque un désenchantement amoureux et que le mécontentement croît avec les possibilités d'évasion : l'amour (ou la résistance au désenchantement) serait inversement proportionnel aux possibilités de rupture.

Bilans

Tous comptes faits, la vie conjugale est-elle globalement positive ou globalement négative pour les intérêts de la femme ? On peut faire un premier bilan en analysant la situation des veuves : elle permet d'enregistrer a posteriori les modifications du patrimoine social et culturel des femmes mariées. On constate ainsi que le second destin matrimonial des veuves ressemble au premier : « les veuves connaissent plus souvent une réévaluation qu'une dévaluation de leur première valeur matrimoniale » (p. 108) et d'autant plus souvent que « leur valeur » initiale est plus élevée et que « la contrainte du remariage » est plus faible. Bref, ainsi mesurée, l'érosion de la valeur de la femme apparaît assez faible au terme d'une vie conjugale. De même, le capital culturel d'une femme appréhendé par le nombre de livres possédés et lus reste assez stable après son mariage : les distances culturelles entre patrimoines se maintiennent. Mais, à l'inverse, « le veuvage amplifie le coût professionnel du mariage dans la mesure où il contraint la femme au foyer à une mise au travail non programmée » (p. 119). Le bilan est équivoque : « la reconnaissance de la valeur sociale des veuves sur le marché du travail ne coïncide pas avec sa reconnaissance sur le marché du remariage : l'un infirme, l'autre confirme sa valeur antérieure » (p. 120). « Le mariage, conclut François de Singly, ne récompense et ne rémunère que les femmes qui continuent à croire ou à faire semblant de croire à cet établissement » (p. 127).

Face aux ambiguïtés de la vie conjugale, les uns optent pour la stabilité de l'union et une stricte division du travail entre les conjoints, les autres envisagent la fragilité du couple et une redéfinition de cette division. La fusion conjugale a plus d'adhérents masculins que féminins, surtout pour la distribution des ressources monétaires et « les membres des classes populaires se distinguent par une plus forte extension des zones communes aux deux partenaires » (p. 133), hormis la responsabilité d'assurer les reve-

nus familiaux. « Les femmes populaires ressemblent davantage aux hommes populaires qu'aux femmes supérieures » (p. 134), les différences sociales sont supérieures aux différences sexuelles. « Ce qui est vérité du côté des classes populaires devient infraction, violation, du côté des classes supérieures, et vice-versa » (p. 135). « L'hymne au mariage sans fin comprend un couplet sur la femme au foyer ("le communisme domestique" de Max Weber), la chanson sur l'amour instable inclut un couplet sur le travail féminin ("anticommunisme domestique") » (p. 135). Mais, malgré leurs divergences, « fusionnels » et « autonomistes » ont un point commun : « l'abolition proclamée de certaines frontières et de certaines propriétés personnelles est associée à la possession d'autres territoires ou domaines personnels » (p. 137). Ceux qui sont favorables à l'activité salariée de la femme mariée ne sont pas nécessairement favorables à l'égalité des conjoints devant le travail professionnel mais sont nettement favorables à l'autonomie comportementale, spirituelle, financière. En fait, chaque groupe a sa définition de la bonne relation conjugale. Le communisme conjugal protège très fortement la valeur masculine, le séparatisme implique une redistribution des chances entre les deux partenaires (même si « l'autogestion de la femme s'enracine dans le terrain d'une dépendance vis-à-vis du mari » (p. 142).

L'homogamie, fréquente, est-elle une assurance de longue vie conjugale ? L'hétérogamie est-elle source de fragilité ? De façon générale, « la forme des relations conjugales résulte d'un rapport de force symbolique entre les conjoints, lui-même fonction du type de mariage réalisé » (p. 150) ; dans la typologie de François de Singly, les femmes bien mariées empruntent plus souvent que les autres les traits des « femmes au foyer », des « femmes d'intérieur », des « femmes dominées ». Mais le cumul est possible : un beau mariage ne fait pas perdre, tant s'en faut, tout espoir de réussite professionnelle. Les meilleurs stratèges sur le marché matrimonial le sont aussi sur le

marché du travail : « le beau mariage ne constitue pas une fin en soi ; il n'est qu'une étape dans un processus d'amélioration de leur statut social » (p. 155). Par ailleurs, « contracter un beau mariage forme une assurance contre les risques du désenchantement conjugal. Ce type d'union produit en effet une satisfaction supérieure à celle des autres associations » (p. 156). Toutefois, « le beau mariage ne provoque pas systématiquement une vision enchantée de la vie conjugale et du partenaire : seules les personnes les plus sensibles à la réussite sociale ont un regard ravi » (p. 157). D'ailleurs, un domaine échappe à l'embellissement : celui des relations sexuelles. La satisfaction sexuelle serait-elle une variable indépendante ? L'indulgence conjugale dépend de deux facteurs : la position relative au sein du couple, l'intérêt accordé à la réussite sociale. Pour les mieux lotis la valeur sociale du conjoint se convertit magiquement en valeurs psychologiques, affectives. « Une alchimie sociale garantit de merveilleuses propriétés au conjoint qui fournit à son partenaire l'occasion de réaliser son rêve d'ascension » (p. 158) et cette alchimie opère plus efficacement pour les femmes que pour les hommes : plus que les hommes, les femmes procèdent à une retraduction de leurs bénéfices sociaux en biens affectifs, « leur bienveillance naît de leur gratitude » (p. 160), écrit François de Singly. De façon plus générale, « le regard tolérant caractérise les hommes et les femmes dont le mariage est en accord avec leur niveau d'aspiration » (p. 161).

Investissements amoureux

L'investissement amoureux est-il une conséquence de l'investissement social (son « supplément d'âme »), comme l'intensité de « l'amour » de Rolande est réglé sur le niveau du porte-monnaie de M. le Trouhadec, le héros de Jules Romains, ou bien est-il aussi aveugle qu'on le dit ? « Amour, mariage, carrière ne sont pas automatiquement en harmonie écrit François de Singly : la défense de la valeur sociale a des exigences, la sauvegarde de l'amour aussi » (p. 165).

À l'époque contemporaine, la sélection matrimoniale des maris reste nettement établie selon la valeur de leurs richesses. « Deux facteurs favorisent le célibat masculin, l'exercice d'un métier agricole et une position basse dans la hiérarchie des salariés » (p. 168). « Le célibat masculin est en quelque sorte un chômage matrimonial » (p. 169). Par contre, « la relation entre valeur féminine et mariage s'est inversée : les femmes les plus riches en capital social ou culturel sont plus souvent célibataires que les autres femmes » (p. 167), sans pourtant éprouver une allergie particulière au mariage amoureux et à la vie conjugale. « Destin conjugal et destin professionnel s'unissent de manière opposée selon les sexes » (p. 170). Le mariage apparaît donc comme un bien ambigu : il va aux hommes les plus fortunés et aux femmes les moins dotées. Comment en rendre compte ? Dira-t-on avec Orwell que les femmes « qui se trouvent si peu que ce soit au-dessus (du trimardeur) sont (pour lui) aussi inaccessibles que la lune », ou, comme Christine Delphy, que « les femmes les plus riches peuvent se dispenser de payer le prix de la vie conjugale et que les hommes les plus pauvres ne peuvent pas en recevoir les bénéfices », ou bien encore que les hommes perçoivent comme un danger pour le bon fonctionnement du couple et pour leur autorité personnelle une forte dot scolaire (« contre-nature ») ? François de Singly propose une autre explication : « le célibat des femmes diplômées résulte aussi d'un décalage entre les délais de fabrication (l'obtention de la dot scolaire) et la période propice à l'échange » (p. 175). La similitude des calendriers scolaires de la femme et de l'homme dans un régime matrimonial encore différencié selon le sexe (la norme de la précocité familiale de la femme par rapport à son partenaire persiste) contribue à créer le célibat spécifique des femmes cadres diplômées de l'enseignement supérieur : ayant dépassé « l'âge normal » au mariage (autrefois publiquement signalé par la fête de la Sainte Catherine), elles se retrouvent dans un désert matrimonial.

Très progressivement en Occident, depuis la moitié du XVIII^e siècle, l'amour et le mariage sont devenus conciliables : faut-il y voir l'effet d'« un soulèvement contre le joug des intérêts et des patrimoines familiaux » ? Le mariage amoureux n'a-t-il pas plutôt été rendu possible par le passage d'un mode de reproduction sociale à dominante économique à un mode à dominante scolaire ? « À la différence du capital économique, le capital culturel est incorporé. Il fait partie intégrante de la personne, il devient invisible. Les conditions d'un amour fou et raisonnable sont alors réunies, écrit François de Singly. Une femme et un homme peuvent « tomber amoureux » et se marier sans risque social. Leur estime réciproque est fondée, sans le savoir, sur des valeurs culturelles proches. (...) La logique amoureuse ne contredit pas la logique sociale, la première redouble la seconde dans une société où le capital culturel domine » (p. 185).

La carrière de femme au foyer n'a pas pour unique effet la dévaluation du capital professionnel, elle peut provoquer l'enchantement ou le désenchantement. Si beaucoup de femmes « gagnent leur vie par le mariage », selon l'expression d'Harriet Taylor, elles demandent aussi amour et fidélité du mari. « La coopération conjugale suppose la permanence et l'exclusivité du lien amoureux » (p. 191), « le bonheur gomme alors toutes les ombres » (p. 190). Mais l'infidélité rompt le charme de l'identification : « la perte d'amour ruine les projets d'avenir et invalide le passé » (p. 191). De la même façon, la réussite de l'enfant se traduit par « une dissemblance entre les parents et l'enfant qui peut elle-même entraîner une dégradation des rapports affectifs et diminuer le contre-don relationnel de la part de l'enfant » (p. 192).

La nouvelle doctrine matrimoniale tente de résoudre les contradictions historiques de la famille conjugale en privilégiant l'amour, fût-il instable, et en rejetant la spécialisation du travail entre les sexes : l'analyse de l'union libre que propose François de Singly permet de comprendre les changements en cours. Atta-

chés à la relation affective, les cohabitants s'interrogent sur les chances de survie d'un amour authentique et rêvent d'un monde social où les rôles (de « mari », d'« épouse ») seraient interdits. La critique de la fusion n'épargne que la division du travail entre les partenaires : double travail et cohabitation sont associés. Le couple devient, selon l'expression de Richard Sennett, « un marché d'échange des relations intimistes ». Quant à la tolérance parentale à l'égard de l'union libre, elle s'explique par « le fait que la cohabitation est également un compromis entre les exigences des deux générations. Les plus jeunes veulent vivre en couple sans trop attendre et les plus âgés ne souhaitent pas un mariage trop tôt » (p. 200). « L'union libre permet (...) d'articuler au mieux précocité sexuelle, retard professionnel et retard matrimonial, elle meuble le temps de la post-adolescence » (p. 200) ; « le conformisme scolaire et professionnel est sauvé par la déviance matrimoniale » (p. 202). Elle séduit en priorité deux publics : les salariés dont le placement professionnel instable les décourage de fonder une famille, les étudiants dont l'accumulation du capital scolaire est inachevée, et l'union a d'autant plus de chances de rester « libre » que le capital culturel de la cohabitante est plus élevé.

De façon générale, pour les partisans de la nouvelle doctrine matrimoniale, « le mariage doit devenir invisible », « l'affiliation à un groupe conjugal avoir le coût le plus réduit possible » (p. 204). Mais « la tension entre l'autonomie et la fusion, entre l'individuel et le collectif conjugal, entre le "moi" et le "nous" n'épargne aucun couple quelle que soit sa ligne officielle » (p. 206). Dans les termes de Goffman, quelle renonciation serait alors « le symbole et la substance même de la relation » conjugale ? L'amour se montre, se démontre : « la construction et l'entretien du lien amoureux réclament des frais relationnels » (p. 207) et si « l'esprit calculateur » est nécessaire au statisticien « pour objectiver le coût social de la vie conjugale », conclut François de Singly, il n'est certainement pas « le meilleur moyen de maintenir la paix domestique et défendre ses intérêts » (p. 211).

Gérard Mauger, Centre de Sociologie urbaine/IRESO, Paris.

Les Cahiers de la Recherche sur le Travail Social

N°12: ETHIQUE ET SOCIAL

La déontologie ou l'éthique perdue du travail social. Ethique, technique, action sociale. Technique, éthique et travail social. Intégralisme et catholicisme social aux origines morales du travail social. Herméneutique et éthique: le langage comme forme symbolique de l'existence. Social, éthique et idéologie: l'exemple de la prévention spécialisée.

Numéros antérieurs:

- N°11, Les discours du social II
60FF, 13\$ can
- N°10, Faire avec, 60FF, 13\$ can
- N°9, Les discours du social I
50FF, 11\$ can
- N°8, Familles et conjugalités
60FF, 13\$ can

Abonnement simple (2 numéros):

90FF, 20\$ can

CRTS - Université de Caen
Esplanade de la Paix
14032 Caen Cedex, France
Tel.: 31 94 81 40 poste 3538